

Subventions aux sociétés locales (dès le 01.01.2016)

Subventions ordinaires

Subvention	Bénéficiaire
100.-	Société de la commune
40.-	Pour chaque jeune de la société ^{1,2}
250.-	Société possédant un local (cantine, ...) occasionnellement loué
500.-	Société possédant un local sans revenus de locations
0.-	Société en « hibernation » (sans activité)
Selon décision CC	Tarifs particuliers décidés par le CC (Conseil communal), par exemple pour une société ne participant pas à la vie associative

¹ la dernière subvention est versée l'année civile pendant laquelle le jeune atteint ses 18 ans

² la subvention est accordée en fonction du nombre de jeunes actifs à une date donnée (en principe en début d'année civile)

Subventions accordées aux sociétés propriétaires d'infrastructures importantes

Subvention	Bénéficiaire
10'000.-	FC Vicques
2500.-	FC Val Terbi (Montsevelier)

Subventions aux sociétés villageoises

Subvention	Bénéficiaire
2000.-	Fête du village, Vicques
500.-	Fête de l'indépendance, Montsevelier
300.-	Fêtes des saisons, Vermes

Autres éléments

- Le mode de subventionnement ci-dessus est susceptible d'évoluer rapidement en fonction des éléments qui seront observés dans sa phase de mise en place

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 mai 2015.



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Michel Brahier
Président


Catherine Marquis
Secrétaire